



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_013\_2024**

► **OBJET : Point n° 13 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MÂCON ET LE COMITÉ D'ORGANISATION SAÔNE-ET-LOIRE 2024 DU CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.  
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.  
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.  
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.  
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Claude CANNET

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Maxim PLAT**

Les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire ont été retenus par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) pour l'organisation de l'édition 2024 du Congrès national des Sapeurs-Pompiers.

Ce congrès qui aura lieu au Parc des Expositions à MÂCON du 25 au 28 septembre 2024 sera soutenu par le Département de Saône-et-Loire et la Ville de MÂCON.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une convention relative à l'organisation de ce salon professionnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 modifié pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention,

Vu les statuts de l'Association Comité d'Organisation Saône-et-Loire 2024 du Congrès national des sapeurs-pompiers de France du 31 mai 2022,

Vu la demande de l'Association Comité d'Organisation Saône-et-Loire 2024 du Congrès national des sapeurs-pompiers de France en date du 24 novembre 2022,

Vu la convention à intervenir avec l'Association Comité d'Organisation Saône-et-Loire 2024, et son annexe, jointes à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA, de Madame Catherine AMARO et de Monsieur Maxim PLAT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention, et son annexe, à intervenir avec l'Association Comité d'Organisation Saône-et-Loire 2024, sise 2 rue du Lieutenant-Colonel André Marlin – 71000 SANCÉ, du Congrès national des sapeurs-pompiers de France, conclue jusqu'au 31 décembre 2024, telles que jointes en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

25 MARS 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire